

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2023 à 20h00 selon convocation en date du 13 février 2023.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - BESSE - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)
M SIRIEIX (a donné procuration à Mme BRAULT)
M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)
M BOUILHAC
M VERNIENGEAL (a donné procuration à M TRONCHE)

Secrétaires de séance : MTRONCHE et Mme BRAULT

Objet : Délibération n°2023-006 : Approbation du rapport de la DSP du Maury 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal suite à la réunion de travail en date du 5 janvier 2023 relative à l'étude du rapport de la DSP du Maury 2021 de valider ce dit rapport.


Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le rapport de la DSP du Maury 2021 ;
- Refusent la demande des délégués concernant la baisse de la redevance au prorata du montant des investissements ;
- Refusent la demande des délégués concernant la création d'un fonds de commerce.

| | |
|-------------|----|
| Membres | 13 |
| Présents | 8 |
| Représentés | 4 |
| Votants | 12 |
| Pour | 12 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 21 février 2023.
Au registre sont les signatures
Le Maire, Frédéric BIVERT.



Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le 
ID : 019-211911300-20230217-DCM2023006B-DE